



Commune de
Villetaneuse

C.C.A.S.
SEANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022
A 19 HEURES
En Mairie- Salle du Conseil Municipal
1 Place de l'Hôtel de Ville
93 430 VILLETANEUSE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 15 décembre 2022, à 19h00, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Villetaneuse, 1 place de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le jeudi 8 décembre 2022, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Majide AMMAD, Vice-Président du C.C.A.S.,
Tarik ZAHIDI, Fathia BELGUESMIA, Carinne JUSTE, Véronique SAINT-AUBIN, Abdelkader BEKLI, Géry BRANQUART,
membres du Conseil d'Administration.

Étaient absents représentés :

Dieunor EXCELLENT représenté par Majide AMMAD
Yasmina ESSOM représentée par Tarik ZAHIDI

Étaient absents excusées :

Dyhia BOUDAA, Maurice MENDES DA COSTA

Étaient absents non excusés :

Fatoumata SAKHO, Amadou DIALLO.

Nombre de membres en exercice : **13**

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 9

Majide AMMAD, Vice-Président du C.C.A.S., ouvre la séance à 19h00

➤ **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2022.**

Date et numéro de l'acte	Objet	Vote
Délibération n°D/2022/15.12/01 Examinée le: 15/12/2022	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 24 novembre 2022.	APPROUVÉE
Délibération n°D/2022/15.12/02 Examinée le: 15/12/2022	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 29 novembre 2022.	APPROUVÉE
Délibération n°D/2022/15.12/03 Examinée le: 15/12/2022	Approbation du Règlement intérieur du télétravail	APPROUVÉE
Délibération n°D/2022/15.12/10 Examinée le: 15/12/2022	Décisions prises par la Commission Permanentes des Aides Facultatives d'Urgence.	PREND ACTE



L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil d'Administration n'ayant plus de question à poser, **Majide AMMAD** lève la séance à 19 h 38 en remerciant ceux-ci de leur présence.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à signer la feuille de présence.

Etabli à Villetaneuse, le 16 décembre 2022,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Majide AMMAD.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.